

## Bulletin communal d'informations De Thiaville sur Meurthe



**Le nouvel entre nous**

Vœux du Maire	2
Conseil Municipal	3-7
Récapitulatif des factures relatives aux procédures	8-10
Foyer Rural	11-13
Liste électorale	13
Vie du village	14
Goûter des Aînés	15
Déchetterie Passeports	16
Foot	17
GRT GAZ	18
Dépendance	19
Jardinage	20
Histoires Infos jeunes	21-22

Téléphone : 03 83 71 41 73

Dépôt légal 328/820

## LES VOEUX DU MAIRE

L'année 2011 arrive à son terme avec un premier bilan très positif pour notre collectivité, car il concerne directement le point le plus sensible pour toute Commune, celui de sa démographie. En effet en 2009, le constat établi faisait état lors du recensement de notre population d'une baisse sensible des habitants avec un pointage donnant un résultat inférieur à la barre des 500.

Après la réalisation des 15 nouveaux pavillons inaugurés en partenariat avec l'Office Public des Logements de Lunéville courant 2011, et surtout l'accueil des locataires, les initiatives privées, l'établissement de familles accédant à la propriété, notre communauté atteint aujourd'hui quelques 534 âmes. C'est à ceux-ci que je m'adresse tout d'abord pour leur souhaiter la bienvenue parmi nous.

Malgré des dénigrement par des envieux incompetents, notre cité n'en demeure pas moins attractive pour des familles qui viennent renforcer notre volonté de vivre ensemble en harmonie. Ils seront le renouveau de valeurs que nous partagerons dorénavant.

La tâche est rude pour chacun de nous, qui loin des ennuyeuses préoccupations décalées, doit en priorité défendre son pouvoir d'achat qui s'amenuise, travailler dans l'incertitude du lendemain, parfois rechercher l'emploi qui se raréfie, non seulement pour les jeunes, mais aussi pour des hommes, des femmes qui doivent assumer les échéances. La santé vacille pour les plus anciens, l'accident de la vie intervient sans crier gare. J'ai une pensée particulière pour les démunis et les affaiblis pour lesquelles nous devons faire preuve de solidarité quand nos moyens nous le permettent, mais aussi donner un peu de notre temps en toute fraternité, ce que nous ne faisons pas toujours.

L'année 2012 sera celle de nombreux défis : Eloigner certaines négations qui devront peut être, enfin, rendre des comptes à la société ; réaliser les projets qui nous tiennent à cœur, préserver nos systèmes qui sont les garants indispensables à un équilibre monétaire, social, environnemental. Pour cela nous avons besoin d'une nécessaire cohésion dans un rassemblement des énergies.

Pour l'instant, je ne peux que vous souhaiter, en m'associant aux adjoints, conseillers et au personnel communal, de joyeuses fêtes de fin d'année, chaleureuses pour chacune et chacun d'entre vous.

Michel GEORGES

## ECHOS DU CONSEIL

Séance du 10 novembre 2011

### 1 . Modification des baux des logements communaux :

Les baux relatifs aux logements communaux sont modifiés pour répondre à la nouvelle forme de facturation des ordures ménagères. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ce sera à la communauté de commune d'adresser les factures, qui ne doivent plus figurer dans les charges, aux locataires.

Aussi, il conviendra d'intégrer l'entretien des chaudières gaz, soit 135 € par appartement, dans un avenant qui sera présenté à nos trois occupants des logements communaux.

### 2 . Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux :

Le Conseil demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

### 3 . Convention d'adhésion prévention et santé au travail :

Une convention d'adhésion prévention et santé au travail avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sera signée par le Maire.

### 4 . Instauration d'une taxe d'aménagement de 2 % :

L'ancienne Taxe Locale d'Équipement précédemment en vigueur, devient la Taxe d'Aménagement. Le conseil décide de préserver le taux de 2 % qui continuera à être appliqué pour une durée de un an reconductible tacitement.

### 5 . Colis de Noël :

Six colis de Noël d'une valeur de 35 € chacun seront distribués au personnel communal.

### 6 . Convention de vente et exploitation groupée de bois :

Le Maire présente une convention à conclure avec ONF en application du code forestier.

- il s'agit de la vente groupée de bois ; dans cette opération l'ONF procède dans un contrat de vente unique conclu en son nom, à la mise en vente de bois provenant, en partie de notre forêt communale et reverse ensuite à chaque propriétaire la part qui lui revient.
- de l'exploitation groupée des bois qui consiste à mettre les bois de la collectivité à disposition de l'ONF(bois sur pied), à charge pour elle de prendre en compte leur exploitation, de les mettre en vente et de reverser à la collectivité la part qui lui revient après déduction des charges engagées par ONF.

Le conseil est favorable à ces opérations. La convention est valable pour les 6 mois de la durée de celles-ci.

Seront concernées les parcelles 3 et 23. Un taux de 0,10 € HT/m<sup>3</sup> est aussi accepté pour régler les frais d'exploitation de l'ONF.

#### 7 . Option pour la dotation de solidarité :

Le conseil municipal choisit de bénéficier de la dotation de solidarité mise en place par le conseil général, suivant l'option annuelle. L'option est valable pour la période 2012-2014. La dotation de solidarité permet de faire subventionner à hauteur de 70 % des factures acquittées. Le montant plafond étant fixé modestement à 4500 € HT pour une année.

#### 8 . Modification des statuts de la communauté de communes des vallées du cristal :

Les statuts de la communauté de communes des vallées du cristal sont modifiés afin d'intégrer la nouvelle adresse du siège de l'intercommunalité. Le siège est donc transféré au 13 rue du Port à Baccarat.

#### 9 . Rapport d'activités 2010 de la CCVC :

Le Maire donne connaissance au conseil municipal des informations transmises par le Président de la communauté(CCVC), dont le rapport écrit est mis en communication.

#### 10 . Heures supplémentaires ou complémentaires :

Pour anticiper sur le besoin de payer éventuellement des heures supplémentaires ou complémentaires au personnel permanent à temps non complet en cas de nécessité, il est délibéré dans ce sens à la demande du comptable public.

#### 11 . Contrats d'assurance prévoyances de garanties complémentaires au statut des agents des collectivités adhérentes :

La collectivité de Thiaville/M. charge le centre de gestion de Meurthe et Moselle de lancer un appel d'offres, en vue le cas échéant, de souscrire pour son compte un contrat-cadre permettant aux agents de bénéficier de prestations d'action sociale mutualisées et de conclure avec un des organismes consultés, une convention de participation dans les conditions prévues.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- garantie incapacité temporaire de travail et invalidité,
- garantie minoration de retraite.

Pour chacune de ces catégories, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Ces contrats seront conclus pour une durée de 4 ans avec possibilité de résiliation annuelle par le souscripteur et l'assureur à l'échéance, avec un préavis de 4 mois.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

## 12 . Tarifs communaux 2012 :

Le conseil fixe comme suit les différents tarifs communaux à partir du 1er janvier 2012 :

- 9 € HT le stère de bois de chauffage d'un diamètre supérieur à 10 cm.
- Cimetière : -Concession trentenaire : 75 €
  - Concession perpétuelle : 366 €
  - Concession cinéraire (30 ans) : 75 €
  - Concession cinéraire (50 ans) : 150 €
  - Columbarium (30 ans) : 600 €
  - Columbarium (50 ans) : 1.200 €
- Traversée de route : 170 €
- Extraits cadastraux : gratuits pour les propriétaires
- Location de la salle de sports :
  - Pour une activité sportive le week-end : Hiver 120€, Eté : 80€
  - Foot (séance d'environ 2 heures) : 20 €
  - Tennis (séance d'environ 3 heures) : 10 €

Les tarifs applicables lors des locations de la Salle Bietry ou du Foyer Rural figurent dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Par ailleurs le conseil décide de verser les subventions suivantes qui seront reprises dans le budget communal 2011 :

- Au CCAS : 28 € par personne de plus de 70 ans (Bons de Noël)
- Au Comité des Fêtes : 230 € pour sa participation aux Maisons Fleuries
- A la Musique de Raon : 70 € pour sa prestation du 11 Novembre
- A la Caisse des Ecoles : 35 € par an et par élève
- A la Caisse des Ecoles : 70 € pour affranchissement
- Au Souvenir Français : 84 €
- ADMR : 150€
- SOS 4 pattes : 40€
- Banque alimentaire : 100€
- Office Municipal des Sports de Thiaville : 2000€
- Aux établissements scolaires organisant des voyages ou séjours : 16 € par an et par élève Thiavillois

## SALLE BIETRY

(délibération du C.M. du 10/11/2011)

Bénéficiaires	Conditions	Durée de la location	Tarifs		Ventilation	
			Caution	Prix total	Commune	Comité des Fêtes
Municipalité	Occupant prioritaire -- Pas de condition		Néant	Néant	0	0
Municipalité Lachapelle	Suivant disponibilité		Néant	Néant		
Associations de Thiaville et Lachapelle	Suivant planning négocié chaque année		Néant	Néant	0	0
Habitants de Thiaville et Lachapelle	Suivant disponibilité pour collation après obsèques		Néant	Néant	0	0
Habitants de Thiaville et Lachapelle	Selon disponibilité – autre cas	½ j.	Néant	44 €(sans chauffage) 57€ (avec chauffage)	33 € 46 €	11 € 11 €
		1 j.	Néant	66 € (sans chauffage) 87 € (avec chauffage)	50€ 71 €	16 € 16€
		2 j.	Néant	110 € (sans chauffage) 149 € (avec chauffage)	83 € 122 €	27 € 27 €
Habitants extérieurs à Thiaville - Lachapelle	Selon disponibilité Priorité à la Municipalité, aux associations locales et aux habitants de Th/L. en cas de demande simultanée Limitation à une amplitude de 4 mois par rapport à la date de la demande et après parution du calendrier annuel (planning)	½ j	Néant	77 € (sans chauffage) 90 € (avec chauffage)	58 € 71 €	19 € 19 €
		1j.	Néant	165 € (sans chauffage) 186 € (avec chauffage)	124 € 145 €	41 € 41 €
Autre cas	A la discrétion du Maire ou de l'Adjoint qui apprécieront en fonction de l'intérêt bien compris de la commune					

## FOYER RURAL

(délibération du C.M. du 10/11/2011)

Bénéficiaires	Conditions	Durée de la location	Tarifs		Ventilation	
			Caution	Prix total	Commune	Comité des Fêtes
Municipalité	Occupant prioritaire – Pas de condition		Néant	Néant	0	0
Municipalité Lachapelle	Suivant disponibilité		Néant	Néant	0	0
Associations de Thiaville et Lachapelle	Suivant planning négocié chaque année		Néant	Néant	0	0
Habitants de Thiaville et Lachapelle	Suivant disponibilité pour collation après obsèques		Néant	Néant	0	0
Habitants de Thiaville et Lachapelle	Selon disponibilité – autre cas	½ j.	Néant	60 € (sans chauffage) 80 € (avec chauffage)	45 € 61 €	15 € 19 €
		1 j.	Néant	105 € (sans chauffage) 145 € (avec chauffage)	79 € 119€	26 € 26 €
		2 j.	Néant	187 € (sans chauffage) 257 € (avec chauffage)	141 € 211 €	46 € 46 €
Habitants extérieurs à Thiaville – Lachapelle	Selon disponibilité Priorité à la Municipalité, aux associations locales et aux habitants de Th/L. en cas de demande simultanée Limitation à une amplitude de 4 mois par rapport à la date de la demande et après parution du calendrier annuel (planning)	½ j	Néant	105 € (sans chauffage) 141 €(avec chauffage)	79 € 115 €	26 € 26 €
		1j.	Néant	165 € (sans chauffage) 244 € (avec chauffage)	124 € 203 €	41 € 41 €
		2j.	Néant	297 € (sans chauffage) 367 € (avec chauffage)	223 € 293 €	74 € 74 €
Associations extérieures	Uniquement pour réunions familiales ou associatives excluant toutes activités ou rencontres à caractère lucratif					
Autre cas	A la discrétion du Maire ou de l'Adjoint qui apprécieront en fonction de l'intérêt bien compris de la commune					

## INFORMATION

### RECAPITULATIF DES FACTURES RELATIVES AUX PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES au 07 déc. 2011.

Ces factures sont principalement les frais d'avocat pour défendre la Commune contre les plaintes déposées par le couple Villaume contre nous.

Le cabinet d'avocats qui nous représente « cabinet Stanislas Défense » est celui de Maître Michel à Nancy.

Concerné	Payé par Michel GEORGES	Payé par Commune	Payé par le Comité des Fêtes	Observations
Défense Commune par le Maire 12 janvier 2010	2.392			Election délégués communautaires (T.A.)
Défense Commune 29 juin 2010		1.794		-suppression fonctions -nombre d'adjoints -arrêté délégations (T.A.)
Défense Commune 25 janvier 2011		1.794		ASVPP Mise à dispo salle (T.A.)
Défense Commune 30 mars 2011		1.794		Règlement intérieur du Conseil Municipal (T.A.)
Défense Commune 12 avril 2011		1.794		Honoraires d'avocat à faire rembourser (T.A.)
Défense Maire Commune 19 avril 2011		914		Agression (T.G.I.)
Défense Commune 11 mai 2011		82,89		Incitation à la haine (Huissier)



Défense Commune 11 mai 2011		2.392 (-1794 =598)		Incitation à la haine (T.G.I.)
Défense Comité des Fêtes 12 mai 2011			1.794	Faux comité (T.G.I.)
Citation par le Maire Juin 2011	500			Dépôt consignation (T.G.I.)
Défense Commune 18 juillet 2011		143,52		Incitation à la haine (T.G.I.)
Défense Comité Fêtes 13 septembre 2011			1.196	Faux comité (T.G.I.)
	2.892,00	8.914,41	2.990,00	
TOTAL : 14.796,41 €				

T.G.I. : Tribunal de grande Instance

T.A : Tribunal Administratif

Ce ne sont pas moins de 14 796 € qui déstabilisent nos finances, but recherché par Mme Villaume. Ces sommes qui furent nécessaires pour nous permettre d'assurer notre défense sont à la charge :

- du Maire, Michel Georges, pour défendre principalement la Commune lors de la 1<sup>ère</sup> affaire. Total cumulé : 2 892 €.
- de notre Commune pour un montant de 8 914,41 €.
- du Comité des Fêtes pour un montant de 2 990 €.

Ces sommes, à l'exception de celles payées par le Maire pour défendre en personne la Commune contre une plainte de Mme Villaume, et du Comité des fêtes obligé de dépenser des recettes acquises grâce au dévouement de nos bénévoles, sont en réalité une partie non négligeable de notre budget, réduisant d'autant nos capacités d'investissement ou de fonctionnement.

Dans une situation financière délicate d'une Commune amputée à hauteur de 30 % de son budget par la perte des revenus de la forêt à la suite de la tempête de 1999, **vos actions Mme, M. Villaume sont scandaleuses**. C'est aujourd'hui le prix payé pour défendre les valeurs Républicaines et la **Liberté de fonctionnement du Conseil Municipal**. **OUI, la Commune est sinistrée** par votre couple avec les égarés victimes de vos mensonges qui sont devenus vos complices.

Vous n'avez jamais vraiment œuvré pour Thiaville. Si par bonheur nous pouvions vous faire rembourser ces 14 796 €, en vous faisant accomplir des tâches pour dédommager les habitants, vous devriez travailler pendant **1644 heures** à raison du SMIC horaire actuel ! Et encore le décompte serait bien plus lourd pour réparer les dégâts moraux et l'honorabilité de notre village que vous avez souillé depuis maintenant 2 années !

Pour compléter les éléments du tableau, il faut savoir que depuis le 28/12/2009 nous totalisons un nombre impressionnant de plaintes du couple Villaume envers nous, soit un total de :

- **6** à la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs à Paris),
- **3** au TGI (Tribunal de Grande Instance à Nancy),
- **15** au TA (Tribunal Administratif à Nancy).

A ce total de **24**, il faut y ajouter pas moins de 10 procédures demandées par le Maire au nom de la Commune, 1 par le Conseil, 1 par un adjoint, pour défendre la Municipalité et répondre aux **diffamations**, au **harcèlement** en continu.

Mais il est évident que ce comportement ouvre aussi la porte à un autre phénomène qui s'appelle quant à lui : **Malveillance, dégradations** de biens communaux, allongeant ainsi « l'ardoise ». Ces incivilités graves obligeront là encore le Maire à déposer des plaintes contre X pour demander à la Gendarmerie l'identification des auteurs. Cela s'est produit à **7 reprises** depuis 2 ans, tout commentaire supplémentaire est vraiment du superflu !

## MISE AU POINT SUR LE FOYER RURAL

Le Foyer Rural, association ancienne du village, particulièrement adaptée, comme son nom l'indique, à notre environnement rural, était la pierre angulaire de la majorité de nos activités associatives.

Progressivement, inexorablement, cette structure manquant de synergie, subissant le sort commun de l'ensemble du milieu associatif, n'était plus que le soutien administratif des 2 sections sportives Thiavilloises : Le foot et le tennis de table.

Dés les années 1995-1996, un regroupement s'avérait donc nécessaire pour faire face à de nouvelles ambitions. C'est ainsi que pour se donner la capacité d'organiser des manifestations attendues et proposées par différents membres des associations, telles qu'une bourse aux jouets, un vide grenier, une fête à la Pierre Plate, **le Comité des Fêtes** devenait l'outil de toutes les bonnes volontés, notre outil associé étroitement à la Municipalité.

Pendant la période s'étendant de 96 à 2007, le Foyer restait le lien historique des sportifs avec une Fédération départementale offrant probablement encore des opportunités dans d'autres activités regroupées de secteur, mais boudées, ou manquant plutôt d'amateurs. Même si une léthargie s'installait, la noria dans la relève des présidents suffisait à la survivance des activités sportives très autonomes, chacun des responsable d'alors adhérant sans réserve aux animations orchestrée par « le moteur » Comité des Fêtes.

Les prémices d'un malaise sont observées lorsque le Maire intervient à 2 reprises 2006-2007, pour rétorquer lors d'assemblées générale du FR à un membre du bureau (l'épouse du président de ces dernières années) déclarant « le foyer ne sert à rien, il faut le dissoudre ! », - « certainement pas, il demeure la structure principale de nos sportifs ! ».

Enfin, le constat ne vous aura pas échappé, qu'après les élections de mars 2008, vexés dans leurs certitudes et montrant leur vrai visage, les candidats battus se déclareront hostiles à la nouvelle Municipalité.

Rejoignant dans leurs attitudes négatives, les présidents de canal myrtille, de l'association des sapeurs pompiers, qui se sont placés sans concertation réelle avec leurs adhérents qu'ils ne peuvent mêler de près ou de loin à leur ambition politique pour un motif très personnel, dans une adversité irresponsable. Non seulement ils violent les statuts de leurs associations régis par la loi de 1901, mais plus encore, ne sont évidemment pas suivi par les membres des sections sportives qui composent la quasi-totalité des effectifs de l'association du FR, qui sont au demeurant pour la plupart, extérieurs à la commune.

## Ce qu'il vous faut savoir au sujet du tennis de table :

Les effectifs : Le président questionné à ce sujet oralement à 2 reprises devant témoins n'a pu donner le nombre exact de Thiavillois adhérents à la section dont l'effectif atteindrait probablement plus de **60 licenciés**. Renouvelée cette fois par écrit, la question est restée à nouveau sans réponse, et pour cause !

### Le coût de fonctionnement de la salle sportive :

#### Dépenses 2010 :

- électricité et gaz	7 676,52 €
- produits d'entretien	13,29
- petit matériel	315,67
- entretien chaudière (SOCOTEC, J. Philippe)	704,30
- entretien, réparations vannes mélangeur, coffret sécurité	359,38
- rinçage sol chauffant, détendeur gaz	1 617,74
- intérêts emprunt	11 629,65
- capital emprunt	2 059,96
	<hr/>
	24 376,51 €

#### Dépenses 2011 :

- électricité et gaz	8 571,44 €
- SOCOTEC, entretien Chaudière gaz	732,44
- contrôle accès, brûleur chaudière	1 488,59
- régulation chauffage	1 218,31
- intérêts emprunt	11 499,87
- capital emprunt	2 189,74
	<hr/>
	25 700,39 €

#### Le taux d'occupation :

Par le foyer rural, plus de **50 %**, dont l'essentiel par le tennis de table

#### Participation des communes :

Le tennis de table se réfère à 5 communes pour son appartenance.

La participation connue aujourd'hui pour chacune est :

- Raon sur Plaine	0 €
- Allarmont	100
- Luvigny	0
- Raon les Leau	0

- Thiaville sur Meurthe 6 425 € (25 700, dont la moitié pour le FR, le tennis de table occupant la moitié de ces créneaux).

## **Cherchez l'erreur !**

Un président qui ose menacer le Maire l'an dernier, de quitter Thiaville pour aller jouer ailleurs, car le chauffage de la salle est en panne, il ne faut vraiment pas manquer de toupet. Se rendre en sous-préfecture pour accompagner D. Villaume dans une contestation déplacée et se plaindre de la Municipalité au sujet de salles dont il ne bénéficierait pas, c'est le bouquet.

Après une multitude de malveillances, dont entre autres la diffamation honteuse de la Municipalité par les membres du FR au mois d'avril, avouez que cette « bande » n'est pas très bien placée pour parler de gestion de nos bâtiments, de respect, ET SURTOUT PAS EN POSITION DE REVENDIQUER, quoi que ce soit.

**Au contraire, demandez-leur des comptes.**

---

## **INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE**

Vous venez d'aménager dans notre commune, locataire ou propriétaire d'une habitation, pensez à vous inscrire sur la liste électorale.

Présentez vous en Mairie aux heures habituelles d'ouverture pour accomplir cette formalité citoyenne qui ne prendra qu'un court instant. Cette inscription doit se faire avant la fin décembre en n'oubliant pas que la Mairie sera fermée pour les fêtes de fin d'année. VOTER est un DROIT, mais aussi un DEVOIR.

**La mairie sera fermée du samedi 24 décembre au lundi 2 janvier inclus  
Une permanence sera assurée le 30 décembre de 18h45 à 19h15 pour les éventuels retardataires qui désirent s'inscrire sur la liste électorale.**

## VIE DU VILLAGE

### Décès

Monsieur Jacques SOUVAY est décédé à Baccarat le 20 octobre 2011. Il était né à Thaon les Vosges le 08 juillet 1926.

Madame Madeleine DURAND est décédée à Raon l'Etape le 18 novembre 2011. Elle était née à Thiaville sur Meurthe le 2 mai 1924.

A leurs familles dans la peine, nous présentons nos très sincères condoléances.

## ANCIENS COMBATTANTS

Jacques SOUVAY nous a quittés le 20 octobre à l'âge de 85 ans. Ancien Conseiller Municipal, il a aussi œuvré pour la jeunesse et le sport. Titulaire de la médaille militaire, il était notre porte drapeau et trésorier des Anciens Combattants de Thiaville. Très estimé et dévoué, nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

## SOUVENIR FRANÇAIS

Sur la proposition de Monsieur Gérard GILLET, Président du Souvenir Français, Monsieur Gilbert DIVOUX est nommé Délégué de la Commune de Thiaville/M. auprès du Souvenir Français.

La Municipalité félicite M. Gilbert DIVOUX pour l'acceptation de cette mission de représentation au profit du Souvenir Français.

## NAISSANCE

Le 09 novembre 2011 est né à Lunéville, Ilan NASSIET de Cyril NASSIET et Cindy THOMAS domiciliés en notre commune au 4 bis rue de Bellevue.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.



# LE GOUTER DES AINÉS



Dans une ambiance bien sympathique, nos Aînés se sont retrouvés autour de Michel Georges Maire de Thiaville, du Comité d'entraide et du Comité des Fêtes le samedi 3 décembre. Ils ont été très nombreux à répondre à l'invitation, la salle s'avérant même trop petite. Le groupe Country « les Santiags de l'est » et Annie à son synthétiseur ont animé cette récréation, sans oublier Mr André POIREL qui, avec son humour, a bien fait rire l'assistance, certains ont même pris le micro pour pousser la chansonnette. Les pâtisseries confectionnées par les Dames du comité ont été comme l'an passé très appréciées.

Le rendez-vous est pris pour l'an prochain.

Le Président Joël BOUDOT

## **Comité des fêtes**



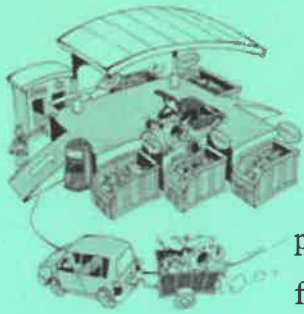
### Bilan de l'opération brioches

Pour l'ensemble du canton de Baccarat, il a été vendu 1 995 brioches, ce qui représente un montant de 10 022.10 €

Pour Thiaville sur Meurthe, il a été vendu 100 brioches pour un montant de 547.00 € ce qui donne une moyenne de 5.47 € par brioche.

Le bénéfice de cette journée est destiné à la rénovation des locaux du Foyer Occupationnel « Arc en Ciel » à St- Nicolas de Port.

Merci à tous au nom des enfants et des adultes handicapés.



## DECHETTERIE

La commission propreté s'est prononcée en faveur d'un relèvement du plafond des dépôts à 2 m<sup>3</sup> par jour pour les particuliers et par foyer, ainsi qu'en faveur de l'instauration d'un service spécifique d'accueil des dépôts compris entre 2 et 10 m<sup>3</sup>, le jeudi matin uniquement et sur rendez-vous, dans la limite de 10m<sup>3</sup> rendez-vous par semaine.

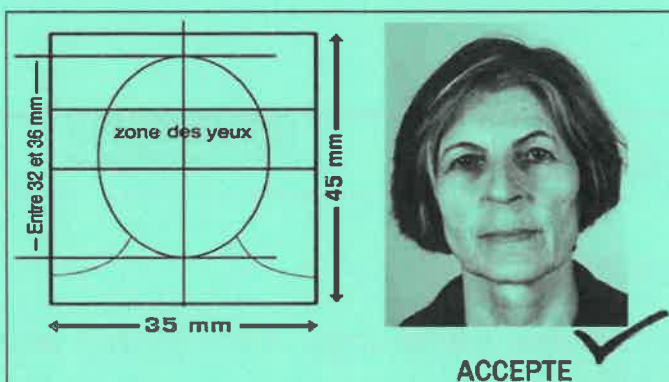
### **Passeports biométriques : quelles règles pour les photos d'identité ?**

*Publié le 26.07.2011*

Un décret publié au Journal officiel du 24 juillet 2011 réserve aux seuls ambassades et postes consulaires la faculté de prendre sur place la photographie d'un demandeur de passeport. Toutefois, les communes qui étaient équipées d'un dispositif technique approprié à cet effet au 1er janvier 2011 peuvent continuer, jusqu'au 31 décembre 2011, à l'utiliser.

En dehors de ces deux hypothèses, il est nécessaire de fournir deux photographies d'identité répondant aux caractéristiques fixées par un arrêté publié au Journal Officiel du 13 février 2009 :

La prise de vue doit être inférieure à 6 mois et ressemblante au jour du dépôt de la demande de passeport. La photo doit mesurer 35 mm de large sur 45 mm de haut. La taille du visage doit être de 32 à 36 mm, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure). La photo doit être nette, sans pliure, ni traces. La photo ne doit présenter ni surexposition ni sous-exposition. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Une photo en couleurs est fortement recommandée. Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). Le blanc est interdit. La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits. Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif. La tête doit être droite. Le sujet doit fixer l'objectif. Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée. Le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts. Il ne doit pas y avoir de reflets sur les lunettes. Les montures épaisses sont interdites. La monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits.





# Club de Foot

Quelques nouvelles du club de foot de Thiaville,

Cette année le club compte 20 joueurs, 1 entraîneur, 2 dirigeants et 1 dirigeante.

Pour ce début de saison l'équipe se porte bien sur le plan sportif et moral.

Nous sommes 2ème derrière Lunéville avec 5 matches gagnés - 2 nuls sur 7 matches joués (29 buts marqués contre 5 encaissés). Aucun carton, actuellement nous sommes 1er au fair-play.

Les joueurs sous la houlette de Stéphane mènent un entraînement assidu et intensif. Nous sommes très satisfaits des résultats obtenus.

N'hésitez pas à venir les encourager !

Rendez-vous aussi le 10 juin 2012 pour le traditionnel tournoi de foot,

Le Président,  
Gérard GEORGES



Pour une fois un petit mot d'une épouse (bien patiente !)

20 12 : 40 ans

40 ans déjà.... En 1972 le club a vu le jour. Depuis sa création Roland Cuny et Gérard Georges sont toujours restés présents et dévoués. C'est une belle histoire de persévérance.... et un bel exemple de fidélité.

# GRT Gaz vous informe



## Avant les travaux, Pensez à prévenir GRT Gaz.

Le transport de Gaz naturel traverse votre commune, ces canalisations permettent d'acheminer d'importantes quantités de gaz naturel sous haute pression. Elles sont très discrètes et seules quelques bornes et balises jaunes indiquent leur présence.

**Attention:** Elles ne situent qu'approximativement les canalisations.

### La sécurité nécessite et la réglementation impose de:

Prévenir GRT Gaz-Région Est en précisant votre projet sur les formulaires prévus par la réglementation générale (décret 91-1147 du 14/10/91 et arrêté du 16/11/94) relatifs à l'exécution des travaux au voisinage de transport de gaz combustible disponibles en mairie et intitulés :

- « Demande de renseignements (DR) »
- « Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) »

### A proximité de ces canalisations de transport de gaz :

Pour votre sécurité :

- 1) ne modifiez pas le profil du terrain.
- 2) ne construisez pas.
- 3) ne plantez pas d'arbres.
- 4) Si vous souhaitez réaliser des travaux, vous devez :

### Au stade du projet :

Consulter le plan de zonage des ouvrages de GRT Gaz, déposé en Mairie.



- Si vos travaux se situent à l'intérieur de la bande jaune, envoyer une demande de renseignements.



### 10 jours au moins avant le début des travaux :

Envoyer une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) afin de déterminer les dispositions à prendre pour assurer la sécurité lors de la réalisation des travaux.



Envoyez vos documents à :

**GRT Gaz Région Nord-Est**  
**Agence de Nancy**  
22 rue Lucien Galtier  
54410 Laneuveville Devant Nancy

Tél : 03 83 50 43 21  
fax : 03 83 50 43 10

**En cas d'urgence**  
**Un seul numéro**  
**N°vert 0 800 30 72 24**

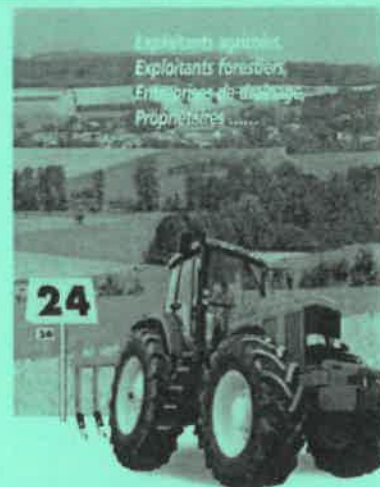
## Signalisation du réseau

Vous devez respecter les bornes et les balises.



La conservation du système de repérage par des bornes ou balises participe à la sécurité du réseau de transport de gaz, il permet de :

- Repérer visiblement le tracé des ouvrages de transport de gaz..
- Avertir de la présence d'une ou plusieurs canalisations.
- Surveiller le réseau par avion ou par hélicoptère.
- Éviter tout risque d'accrochage.
- Intervenir rapidement en cas d'anomalie constatée.



**ATTENTION !** ► Respectez les bornes et balises  
► Prévenez Gaz de France pour les travaux de fouille au sol

# AIDONS LES NÔTRES.FR FACE À LA DÉPENDANCE LES SOLUTIONS S'IMAGINENT TOUJOURS MIEUX À PLUSIEURS

Faire face à la perte d'autonomie d'un proche est une situation soudaine à laquelle personne n'est jamais vraiment préparé. Elle conduit à de nombreux bouleversements de sa vie personnelle, familiale et professionnelle.

Quels sont les stades d'évolution de la maladie dont souffre mon proche ?  
Vais-je savoir m'occuper de lui ?  
Quelles solutions financières et matérielles puis-je rapidement mettre en place ?  
Comment être sûr de choisir l'établissement spécialisé le mieux adapté ? ...

Autant de questions qui renforcent un certain sentiment de solitude devant l'ampleur de ce qu'il faut mettre en place.

**LE SITE « AIDONS LES NÔTRES » VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE RÔLE D'AIDANT :**

- toute l'information sur la dépendance ;
- des conseils et des services exclusifs ;
- des experts reconnus qui répondent à toutes vos questions ;
- la possibilité d'identifier et d'entrer en relation avec d'autres aidants familiaux qui partagent la même situation que vous ;
- un site entièrement gratuit qui se personnalise en fonction de vos besoins et préoccupations.

## ÉTHIQUE ET CONFIDENTIALITÉ

Tout discours de nature commerciale est proscrit sur le site. Un modérateur garantit au quotidien le respect des propos tenus, l'animation et la véracité des échanges. Il sollicite et fait intervenir les experts en fonction des questions et discussions posées par les membres de la communauté.

Accueil

LES 4 AVANTAGES DU SITE :

1. Tout savoir sur la dépendance
2. Les démarches juridiques et administratives
3. Les démarches juridiques et administratives
4. DES SOLUTIONS CONCRÈTES POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN

La communauté des aidants

CONNEXION FONCTIONNELLE

Rejoindre

S'inscrire

En bleu, la partie magazine pour tout savoir sur la dépendance.

En vert, l'espace communautaire pour entrer en relation avec des experts et d'autres aidants qui partagent les mêmes préoccupations.



Le jardinage donne des satisfactions, mais impose aussi quelques efforts. Davantage en hiver, il faut bien l'avouer, lorsque l'humidité s'installe, que le soleil perce avec peine et qu'on doit se couvrir pour ne pas prendre froid.

La bonne approche, c'est de se faire violence... un peu. A une longue séance de travaux forcés, préférer des sorties ponctuelles. Les petits ruisseaux font les grandes rivières : tel moment pour tailler quelques branches, tel autre pour nettoyer un massif, un gros quart d'heure pour planter une poche de bulbes, une petite heure pour déplacer un arbuste... Le tableau général se dessine alors par petites touches, sans fatigue, en préservant l'essence du jardin : des raisons et l'envie d'y retourner !

Bon jardinage. ER

## Les araignées, des auxiliaires de choix pour les jardiniers à préserver cet hiver.

**Les araignées sont, pour beaucoup d'entre nous, des bestioles peu sympathiques, et pourtant : au jardin, elles se nourrissent d'insectes nuisibles et facilitent bien la tâche du jardinier. L'automne est pour certaines la saison des pontes : veillez à ne pas détruire les cocons d'œufs en nettoyant vos massifs... Vous vous en félicitez au printemps suivant !**



On oublie souvent que les araignées (qui ne sont pas des insectes) ont un rôle à jouer en matière de lutte biologique : elles sont de redoutables prédateurs pour bon nombre d'insectes ravageurs. Pucerons ailés (lorsque vient la saison des vols, entre mai et août), papillons comme les noctuelles ou les piérides dont les chenilles sont redoutées au jardin, mouches en tous genres... autant d'ennemis du jardinier dont les araignées se délectent. Elles sont en effet presque toutes exclusivement carnassières, et se nourrissent d'insectes vivants. On les rencontre dans tous les jardins, ou même sur les balcons ou les terrasses en ville ; elles peuvent aussi, bien sûr, s'inviter dans les maisons, les abris de jardin, les garages et les caves... mais ceci est une autre histoire !

### Araignées, ces mal-aimées !

Les araignées véhiculent une bien sinistre image dans l'imaginaire collectif, et l'arachnophobie (c'est-à-dire la peur panique des araignées) est l'une des phobies les plus courantes. Est-ce à cause de leur statut de prédatrice ? De leurs célèbres toiles ? Vous rappelez-vous ce beau conte où les araignées en tissant leurs toiles décorent le sapin de Noël pendant la messe de minuit ?

Est-ce parce qu'elles vivent souvent tapies dans l'ombre, et qu'on a tous le souvenir, enfant, d'une cave obscure pleine de vieilles toiles poussiéreuses ? Ou parce qu'elles se déplacent rapidement ? Toujours est-il que les araignées sont craintes, parfois détruites avec acharnement, et qu'on les accuse, la plupart du temps à tort, de "piquer". D'abord, contrairement à une idée reçue, les araignées ne piquent pas : elles mordent, en se servant de leurs crochets comme d'une pince. Ensuite, sous nos climats, elles sont généralement bien incapables de mordre un être humain, à cause de (ou grâce à !) leur petite taille et la morphologie de leurs chélicères, trop rapprochés pour pouvoir pincer notre peau. Aussi, la "piqûre" d'araignée est rarissime en France, et, qui plus est, face à l'homme, l'araignée opte plus souvent pour la fuite que pour l'attaque, à moins que vous ne posiez malencontreusement une main dessus. Tranquillisez-vous donc : nos araignées sont la plupart du temps bien inoffensives !

## HISTOIRES

Il était une fois, une pauvre veuve qui avait trois petits garçons. On était à la veille de Noël et les enfants demandèrent à leur mère:

Est-ce qu'on aura un arbre de Noël, maman, cette année?

Hélas, non, mes chers petits, nous sommes trop pauvres.

Mais nos petits amis étaient très débrouillards. Ils décidèrent d'aller dans la forêt pour chercher un petit sapin. Hélas, malgré toutes leurs recherches, les petits garçons ne trouvèrent aucun sapin. Ils allaient revenir à la maison, lorsqu'ils aperçurent une brebis qui avait une patte prise dans un tronc d'arbre creux.

Après bien des efforts, les enfants réussirent à libérer la brebis. Juste à ce moment-là, un berger apparut sur les lieux.

Dites-moi, mes enfants, que faites-vous dans cette grande forêt?

Nous cherchons un petit sapin, monsieur, mais nous n'en avons pas trouvé!

Eh bien, puisque vous avez secouru ma brebis, je vais vous aider.

Le berger, qui connaissait bien la forêt eut tôt fait de découvrir le plus beau petit sapin qui soit et le remit aux enfants

Oh merci monsieur ! Grâce à vous, nous aurons un bel arbre de Noël

Puis, nos trois petits garçons retournèrent à la maison avec leur sapin en chantant. Le soir, avant de se mettre au lit, ils placèrent le petit sapin près de la cheminée et s'endormirent en pensant au Père Noël.

Le lendemain matin, quand les enfants se réveillèrent, ils trouvèrent leur sapin rempli de cadeaux merveilleux.

Oh voici des patins pour moi! s'écria l'aîné. Que je suis content!

Et moi, j'ai un bâton de hockey! ajouta le cadet en sautant de joie.

Quant à moi, le plus petit, j'ai un avion! Puis un gros livre de contes. Que je suis content!

La maman ne comprenait rien à tout cela et murmura:

Mais qui a bien pu donner tous ces beaux cadeaux à mes enfants!

Juste à ce moment-là, le Père NOËL apparut dans la maison et s'adressant à la maman, il lui dit:

Mais c'est moi, Madame, qui ai apporté ces étrennes à vos petits, parce que je sais qu'ils sont charitables envers les bêtes.

Puis, le PÈRE NOËL raconta à la maman comment ses enfants avaient secouru la brebis de son vieil ami, le berger de la forêt. Ceci dit, le PÈRE NOËL embrassa les enfants, sans oublier la maman et s'en alla en disant: JOYEUX NOËL A TOUS!

\*\*\*\*\*

Une religieuse prend un taxi pour se rendre à Dunkerque et constate que le beau chauffeur n'arrête pas de la regarder.

Elle lui demande pourquoi il la regarde si intensément.

Il répond : J'ai une question à vous poser, mais ne voudrais pas vous offenser.

Elle répond : "Mon fils, tu ne peux pas m'offenser. Quand tu auras mon âge et aura été une religieuse aussi longtemps que je l'ai été, tu auras vu et entendu à peu près tout. Je suis certaine que rien de ce que tu pourrais me dire ou me demander ne serait une offense."

"Et bien, j'ai toujours eu le fantasme qu'une religieuse me donne un baiser."

Elle répond : "Et bien, nous allons voir ce que nous pouvons faire.

Premièrement vous devez être célibataire et deuxièmement vous devez être catholique."

Le chauffeur du taxi est très excité et dit : "Oui, je suis célibataire et je suis catholique !"

"O.K." dit la religieuse.

"Tournez dans la prochaine contre-allée."

La religieuse comble son fantasme avec un baiser à faire rougir une fille délurée.

Alors qu'ils reprennent leur route, le chauffeur commence à pleurer.

"Mon cher enfant", dit la religieuse, pourquoi pleurez-vous ?

"Pardonnez-moi pour avoir péché. Je dois confesser que j'ai menti; je suis marié et je suis juif."

La religieuse dit: "ne vous en faites pas. Je m'appelle Alain et je vais au carnaval! »

C'est un petit garçon sans cœur.  
Rien ne l'émeut, rien ne le touche.  
Ses parents l'ont emmené au cirque, et voici le spectacle des lions.  
Soudain, l'un d'eux saute sur le dompteur et commence à le dévorer.  
Le petit garçon ne réagit pas. Les autres lions se jettent à leur tour sur le dompteur, ils n'en font qu'une bouchée.  
Et brusquement, le petit garçon se met à pleurer....  
Pauvre chéri, dit sa mère, c'est horrible à voir.  
Oh oui, c'est affreux : Le petit lion là-bas, les grands ne lui ont rien laissé à manger.

### énigme

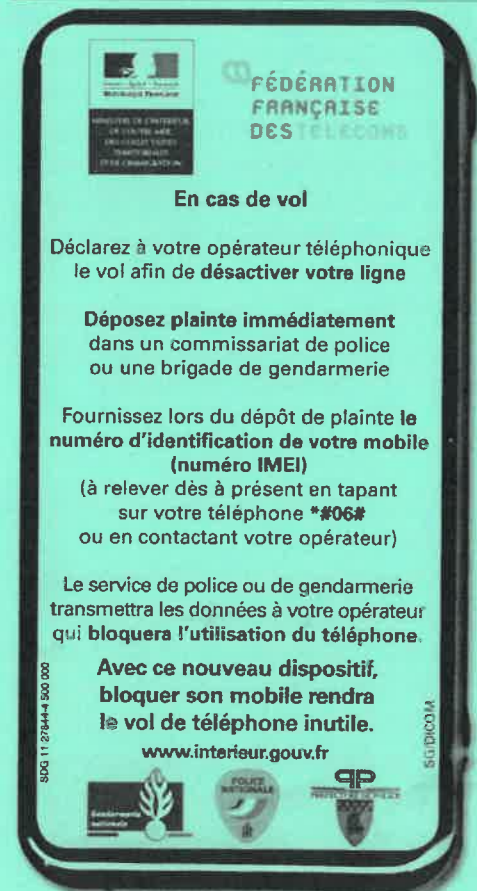
Message colporté dans un but malveillant,  
c'est aussi un sanglier qui a deux ou trois ans  
Qui est-il?

Le ragot. Le ragot est un bavardage médisant.  
Un sanglier mâle de deux ou trois ans est également appelé ragot par les chasseurs.

## INFOS JEUNES

### Découverte d'un nid de bébés dinosaures fossilisés

Une incroyable découverte a eu lieu en Mongolie, un pays d'Asie situé entre la Russie et la Chine. Un nid de bébés dinosaures fossilisés a été trouvé dans le sable. Les scientifiques qui cherchent ce genre de fossiles et qu'on appelle des paléontologues, ont déjà trouvé des nids avec des oeufs. Mais c'est la première fois qu'ils trouvent des bébés dans ce type de nid. C'est une découverte importante car cela permet de mieux comprendre comment vivaient les dinosaures. Cela nous apprend par exemple que contrairement à ce qu'on pensait, les bébés ne quittaient pas leur nid juste après être sortis de leurs oeufs.



The infographic is framed to look like a mobile phone screen. At the top left is the logo of the 'COMMISSION NATIONALE DE CONTRÔLE DE L'ÉLECTRONIQUE DE COMMUNICATIONS' (CNCC). At the top right is the logo of the 'FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS' (FFT). The main text is centered and reads: 'En cas de vol', 'Déclarez à votre opérateur téléphonique le vol afin de désactiver votre ligne', 'Déposez plainte immédiatement dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie', 'Fournissez lors du dépôt de plainte le numéro d'identification de votre mobile (numéro IMEI) (à relever dès à présent en tapant sur votre téléphone **\*\*06#** ou en contactant votre opérateur)', 'Le service de police ou de gendarmerie transmettra les données à votre opérateur qui bloquera l'utilisation du téléphone.', 'Avec ce nouveau dispositif, bloquer son mobile rendra le vol de téléphone inutile.', and the website 'www.interieur.gouv.fr'. At the bottom, there are logos for 'Ministère de l'Intérieur', 'POLICE NATIONALE', and 'Gendarmerie Nationale'. On the left side of the phone frame, the text 'SUQ 11 27644 900 000' is written vertically. On the right side, 'SU-DICOM' is written vertically.